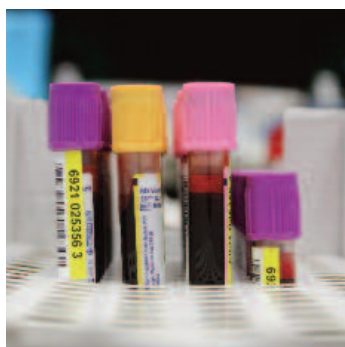




DOSSIER || Réhabilitation du Groupe scolaire Loubet



Directeur de publication
Ludovic Pajot

Rédacteur en chef
Alexandre Maesele

Rédaction, maquette, mise en page
Service Communication

Impression
Imprimerie Julien Jopub
communication Divion

Dépôt légal
Mars 2021

Vous ne recevez pas votre magazine municipal ?
Contactez nous sur l'adresse mail :
communication@bruaylabuissiere.fr
Des exemplaires sont à votre disposition dans les lieux publics ou en téléchargement sur notre site.
Ne pas jeter sur la voie publique

ÉDITO page 3

Édito de Ludovic Pajot

DOSSIER pages 4 à 10

C'est parti pour la rénovation du Groupe scolaire Loubet

ANIMAUX page 11

Chat errant : je prends ou je ne prends pas ?

FOCUS pages 12 & 13

Missions et actions du service "Programme de Réussite Éducative"

RETOUR EN IMAGES pages 14 & 15

Retrouvez en images les événements du mois de février

ACTUALITÉ

ACTUS TRAVAUX pages 16 à 18

Évolution des travaux dans votre ville

ACTUS SOCIAL page 19

Action seniors

ACTUS LABUISSIÈRE pages 20 à 22

Délégations illégales des élus, don du sang et travaux

ACTUS JEUNESSE page 23

Rentrée scolaire : mode d'emploi

ACTUS ÉCONOMIE pages 24 à 26

Portraits de commerces bruaysiens

ACTUS CULTURE page 27

Tournage à Bruay-La-Buissière

ACTUS SPORT page 28

COVID-19 et activités sportives

ACTUS PRATIQUE page 29

Aides diverses

ÉTAT CIVIL page 29

Retrouvez les informations du mois de février

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES page 30

Textes du groupe majoritaire et de l'opposition

AGENDA page 31

Notez les différentes manifestations du mois de mars

Chères Bruaysiennes, Chers Bruaysiens,

Voilà désormais une année que nous vivons avec le COVID-19, que nous nous adaptons en fonction des nouvelles consignes gouvernementales et des nouveaux protocoles sanitaires. Notre ville essaye de faciliter la vie des Bruaysiennes et des Bruaysiens face à ces nombreuses modifications. C'est ainsi, par exemple, que la municipalité a distribué une nouvelle fois des masques aux enfants scolarisés sur le territoire de Bruay-La-Buissière afin d'alléger le coût pour les familles et ainsi préserver leur pouvoir d'achat.

Malgré ce contexte difficile, de nombreux projets, votés dans le premier budget de la mandature par la nouvelle majorité, commencent à prendre forme et notre ville peut désormais se projeter dans l'avenir. C'est ainsi, que j'ai présenté au Conseil Municipal du 27 février un Rapport d'Orientation Budgétaire à la fois ambitieux et réaliste. Bruay-La-Buissière doit davantage investir, notamment dans la rénovation des voiries et du patrimoine municipal, tout en maîtrisant les finances publiques.

C'est en investissant que nous améliorerons le quotidien et le cadre de vie de chacune et de chacun d'entre-vous. Agir concrètement pour les Bruaysiennes et les Bruaysiens, c'est l'engagement de notre municipalité et notre ville doit y mettre les moyens nécessaires. Aux promesses non tenues de la précédente majorité, nous préférons l'action et la concrétisation des projets.

Alors que les premiers effets sont visibles et perceptibles, nous ne devons pas relâcher nos efforts mais bien au contraire les accentuer. Je me réjouis que de nouveaux commerçants fassent le choix de Bruay-La-Buissière pour ouvrir leur commerce malgré le contexte. J'y vois un signe d'encouragement à l'action de la municipalité qui nous engage.

Vous le savez, depuis mon élection en tant que Maire, je n'ai cessé de remettre Bruay-La-Buissière sur de bons rails, de mettre fin à certaines pratiques et à faire de la transparence une réalité. Pendant de trop nombreuses années, ici à Bruay-La-Buissière, certains sujets n'ont pas été abordés par manque de courage et d'ambition. Il est de mon devoir et de ma responsabilité d'agir lorsque je découvre un fonctionnement anormal. C'est pourquoi, lorsque le Préfet m'a confirmé qu'une partie des délégations octroyées par Madame le Maire déléguée de la commune associée de Labuissière à des membres du Conseil Communal Consultatif étaient illégales, car le Conseil Communal Consultatif n'en avait pas la compétence, je lui ai immédiatement demandé, tout comme le Préfet du Pas-de-Calais, de rentrer dans la légalité. Nul ne peut se prévaloir de fonctions ou de prérogatives que la loi ne lui permet pas.

C'est ensemble, dans le respect de chacun, que nous construirons le Bruay-La-Buissière de demain.
En espérant pouvoir échanger avec vous très prochainement.
Bien fidèlement,

Ludovic Pajot
Votre maire






La Ville mène une **vaste réflexion sur l'avenir de ses écoles**. Les agents municipaux interviennent quotidiennement pour réaliser des travaux de confort et de maintien des structures existantes. Le but étant d'offrir à tous les enfants de la commune un **cadre d'étude privilégié** et permettre aux jeunes générations d'évoluer dans un environnement de qualité.

PEAU NEUVE POUR L'ÉCOLE LOUBET

L'école Émile Loubet va bénéficier d'un programme de rénovation complet. Les premières interventions ont démarré le 22 février. **La nouvelle école sera livrée dans sa totalité fin 2023.**

Les aléas administratifs ont repoussé cet important projet de restructuration initialement prévu en 2018. **La restructuration s'exercera en quatre grandes étapes.** Elle a été revue dans l'optique de redonner de la visibilité au groupe scolaire dans sa globalité depuis l'extérieur mais surtout de réorganiser les locaux et les espaces pour en faciliter l'usage. Le programme se focalise notamment sur la **performance énergétique**, la mise aux normes d'**accessibilité**, la **sécurisation** des lieux et l'**adaptation aux évolutions de l'enseignement et de l'accueil** des enfants.

L'ÉCOLE ET SON CONTEXTE

Située rue de Denain, l'école Loubet est au cœur d'habitations récentes et d'anciennes cités minières rénovées. Elle est également à proximité de la récente école maternelle Saint-Exupéry, du complexe sportif "Les Tombelles" et d'une annexe de l'Office de la Jeunesse. Les bâtiments actuels sont plutôt austères et les murs d'enceinte laissent difficilement deviner qu'un groupe scolaire se situe derrière ces murs. D'autant qu'aucun affichage ne met en avant cette école. **La transformation va permettre de gommer les contraintes des anciens bâtiments et d'offrir un nouveau cadre de vie aux enfants, comme au personnel.**



UN PROGRAMME AMBITIEUX

Outre l'objectif thermique permettant de garantir un meilleur confort, **l'enjeu de la réhabilitation est de réorganiser et de restructurer les espaces intérieurs et extérieurs** afin de permettre la sécurité et l'accessibilité de l'école, sans dénaturer l'architecture existante.

Pour préserver l'architecture de l'école côté cour, des extensions vont être créées dans le jardin à l'arrière de l'école. La salle d'évolution et la salle de psychomotricité vont permettre de **bénéficier d'un apprentissage au cœur d'un environnement naturel.**

L'accessibilité des locaux sera assurée dans un premier temps par l'implantation d'une coursive en rez-de-chaussée, le long de la façade arrière. Elle permettra de relier la majorité des classes sans avoir à repasser par l'extérieur comme c'est le cas aujourd'hui. Entièrement vitrée, elle offrira une **vue privilégiée sur le jardin** et laissera percevoir, depuis l'extérieur, la façade existante.

L'accessibilité sera également assurée par **l'implantation d'un noyau de circulation** à l'angle des deux ailes. Ces dernières présentent un demi étage de différence et leur jonction se fera par un ascenseur qui permettra à tous les élèves de passer d'une aile à l'autre.

Les salles de classes, le pôle enseignants, les blocs sanitaires seront redistribués et recréés dans l'esprit des bâtiments existants.

Pour répondre à la **réorganisation des flux**, la salle de restauration se trouvera dans un bâtiment neuf le long de la rue de Denain. La livraison des produits et des plats s'effectuera ainsi directement depuis l'espace public et non plus par la cour de l'école. Ce nouveau restaurant scolaire prendra place dans la construction existante et sera réaménagé pour préserver l'architecture initiale. De manière générale, **les flux des véhicules et piétons sont remis à plat.** Les véhicules qui stationnaient dans la cour, se stationneront dans deux emplacements dédiés et accessibles directement depuis la rue de Denain. Pour les piétons une **nouvelle entrée sera créée** dans le secteur piétonnier jouxtant l'école, entre l'école élémentaire et l'école maternelle.

Avec cette réorganisation **la cour reprendra sa fonction initiale d'espace de jeux.**

TOP DÉPART DES TRAVAUX

Le lundi 15 février, le maire, Ludovic Pajot, et une délégation du Conseil Municipal posaient symboliquement la première pierre des travaux de restructuration du groupe scolaire Loubet. Top départ pour un chantier d'envergure qui va durer plus de deux ans.

Les premières personnes à faire leurs cartons pour un déménagement provisoire sont celles du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. Le bâtiment qui abritait ce RASED sera démoli.

Il sera reconstruit pour accueillir le futur restaurant scolaire.

À l'affiche des travaux de la première phase : le sablage des façades, la démolition et la reconstruction de la salle de sport, une extension pour y accueillir une classe.



CHRONOLOGIE DES 4 PHASES DE TRAVAUX





2023											
Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août
Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill	Août

aire

Période de location des bungalows

PHASE 3

Juillet 2023

• Réception de la seconde moitié du bâtiment A.

• Réception du bâtiment B et de la moitié du bâtiment A.



Août 2023

Décembre 2023

PHASE 4

• Démolition du préau et sanitaires existants

• Réception de la cour

Réception des extensions





THIERRY FRAPPÉ
1^{er} adjoint en charge de l'Administration générale,
de l'Urbanisme et des Grands travaux



LAURIE TOURBIER
Adjointe en charge des Affaires scolaires
et des Jumelages



Que représente la pose de la “première pierre” de la future école sachant que cette dernière date de 1908 ?

Laurie Tourbier En tant qu'adjointe aux Affaires scolaires, c'est un privilège et une fierté car **c'est une école qui a su renaître de ses cendres et s'est remplie d'histoire depuis plus d'un siècle**. Aujourd'hui, les travaux permettront de moderniser et d'aménager les lieux dans de meilleures conditions, pour y accueillir ceux qui y travaillent où ceux qui apprennent, tout en gardant **l'âme de l'école**. Un alliage entre préservation du patrimoine et modernité.

Thierry Frappé Depuis 1908, l'école Loubet a permis la scolarisation de nombreux enfants. Mais **ses bâtiments ont montré** maintenant **leurs limites d'accueil, de fonctionnalité et de sécurité**.

En 2021, le retard à la réalisation des travaux une fois rattrapé, la première pierre a été posée lundi 15 février par notre maire, Ludovic Pajot. C'est un moment important pour le maire et les élus que de **concrétiser le projet de cette école, aidant à la réussite scolaire par de bonnes conditions d'accueil et de travail**, tant au niveau des enfants et parents que pour l'enseignement et la direction.

L'éducation figure-t-elle parmi les priorités de la municipalité ?

Laurie Tourbier Les jeunes d'aujourd'hui sont l'avenir de demain et l'éducation a un rôle primordial dans ce parcours. C'est pourquoi, oui, l'éducation fait partie d'une des priorités. Il est important pour nous qu'une municipalité **apporte les moyens humains et financiers** pour permettre de fournir aux élèves durant leur parcours scolaire, un confort et les éléments nécessaires à l'accomplissement de leur vie future. Cela passe donc par la rénovation et l'entretien de ses établissements scolaires, ainsi que le matériel nécessaire pour assurer un bon fonctionnement de l'apprentissage scolaire.

Thierry Frappé Pour la municipalité actuelle, **l'éducation est un poste majeur**. Elle s'inscrit dans les priorités budgétaires, au même titre que le cadre de vie et la sécurité, le patrimoine, les voiries... **Il y a beaucoup de travail !**



Quelles sont les actions menées depuis le début du mandat ?

Laurie Tourbier La nouvelle municipalité s'engage par différentes actions qui ont chacune leur importance. En quelques mois nous avons fourni une première fois des masques en tissus et l'autre 20 masques chirurgicaux par enfant (écoles élémentaires), 3 livres accompagnés de friandises (pour les maternelles et élémentaires pour qui c'est une grande première) ainsi que la visite du Père Noël pour les petits, des PC portables à tous les directeurs des établissements, des rafraîchissements de peinture et **une demande a été faite par la municipalité pour faire partie de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ce qui permettrait de lutter contre la fracture numérique.**

Thierry Frappé Le financement des travaux de l'école Loubet est important, réparti sur 3 années, faisant appel à des subventions conséquentes. Le budget de la ville sera voté en avril et précisera les postes budgétaires pour 2021. **L'école Loubet est la dernière école où des travaux très importants vont être réalisés.** D'autres écoles sont concernées par des travaux tels que peintures et entretien que parents et enfants ont pu déjà constater ; le dossier de changement des menuiseries de l'école Basly, la réflexion sur la numérisation à l'école sont en cours, **d'autres actions dans divers domaines de la ville ont été réalisées ou mises à l'étude depuis l'été dernier.**

Bruay-La-Buissière est une ville de projets. Quelle sera la prochaine école rénovée ?

Laurie Tourbier En début de mandat, nous avons pu constater que **plusieurs écoles étaient en souffrance** sur le point travaux avec même un retard important pour l'école Loubet qui devait commencer en 2017. À ce jour, je tiens à préciser que **des demandes de subventions sont faites pour accompagner le budget de la municipalité sur des travaux importants** prévus sur l'école basly par exemple. Sans oublier d'autres établissements scolaires qui bénéficieront également de travaux divers tout au long du mandat.

Thierry Frappé Bruay-La-Buissière est en effet une ville de projets, la municipalité actuelle a l'ambition de les mener à leur terme, tant pour l'éducation que pour le bien-vivre des Bruaysiennes et des Bruaysiens. **Chacun des nombreux projets sera traité avec les priorités nécessaires** pour que **la ville retrouve sa juste place et que les habitants soient fiers de leur ville et heureux d'y vivre.** Nous allons en priorité nous atteler à la réalisation de la nouvelle école Loubet.

AU FIL DE L'HISTOIRE...

Située dans le quartier du N°2, l'école Émile Loubet auparavant des Tombelles date de 1908. Le 8 juin 1917, fortement endommagée lors d'un incendie, elle est reconstruite rapidement pour recevoir de nouvelles classes de garçons et une de filles. Elle abritera aussi durant quelques mois, les services de la mairie de Béthune, détruite par des bombardements. En 1984, l'Institut Médico Pédagogique (IMP) initialement installé à l'école Marmottan est transféré à l'école Loubet. Cette section deviendra ensuite l'IME.



ÉMILE LOUBET

Homme d'État et de loi, Émile Loubet est issu d'une famille de cultivateurs de la Drôme. Il étudie le droit, obtient son doctorat à Paris et s'inscrit au barreau de Montélimar. Élu successivement conseiller général, député, sénateur, ministre des Travaux publics puis de l'Intérieur, il est élu Président de la République Française du 18 février 1899 au 18 février 1906.

MONTANT DES TRAVAUX

4 161 200 euros

FINANCEMENTS ET SUBVENTIONS

ÉTAT

1 200 000 euros
(dotation Politique de la Ville)

234 065 99 euros
(dotation de soutien à l'investissement local)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

120 000 euros

LES INTERVENANTS

2H Architecture (Béthune)
BA-BAT (Ruitz)
SLAP Paysage (Mons en Barœul)

Les chiffres

7
CLASSES
PRIMAIRES

3
CLASSES
IME

150 ÉLÈVES
à l'école
élémentaire

44 ÉLÈVES
en Institut Médico Éducatif

624 REPAS/AN
servis en restauration
scolaire (39 élèves par
jour en moyenne)



“ Les chats sont indépendants,
ce qui veut dire intelligents ”

Dave Barry, auteur américain

UN CHAT ERRANT PROCHE DE LA MAISON

Je prends, ou je ne prends pas ?

Un chat se présente chez vous régulièrement ? Avant d'en faire votre nouvel animal de compagnie, assurez-vous qu'il s'agit bien d'un animal abandonné ou perdu. Les chats aiment se promener à travers leur voisinage et il est fort probable qu'il ait des propriétaires. De plus, la curiosité exacerbée de ce petit félin l'incite souvent à explorer l'intérieur des maisons ! Dans le doute, évitez de le nourrir, il pourrait à terme souffrir d'embonpoint voire d'allergies s'il a un régime alimentaire spécifique. Un petit bol d'eau fera l'affaire en attendant d'en savoir plus sur cet invité surprise. Évitez le lait ! Faites une petite enquête de voisinage ou faites vérifier que l'animal ne soit pas porteur d'une puce ou d'un tatouage.

Chat abandonné, que faire ?

Après vous être assuré qu'il n'appartenait à personne, vous pouvez aider l'animal. Il peut être blessé ou porteur de parasites ou de maladies. Il peut devenir agressif. Portez des gants épais pour le manipuler. Un animal en souffrance se défend. Le chat peut se révéler être une chatte avec des chatons. Elle peut avoir caché ses petits. Ne la déplacez pas. Si vous trouvez les chatons, veillez à ce qu'ils soient bien au chaud. Ils ne savent pas réguler leur température.

Les chats sont malheureusement souvent abandonnés en pleine nature, parfois même enfermés dans des cages ou dans des cartons ! Dans ces situations, pas de doute. Faites appel à un vétérinaire, un refuge ou une association. Dans tous les cas, une visite médicale s'impose. Pour le bien-être de l'animal mais aussi pour le votre. Les différentes pathologies félines peuvent présenter un danger pour vous ou pour vos animaux.

Après avoir effectué les démarches pour retrouver le propriétaire et signalé le chat, vous pouvez le prendre en charge. Attention, un chat perturbé par l'abandon refusera d'être enfermé dans un lieu inconnu. Si vous disposez d'un extérieur, aménagez lui un petit coin à l'abri.

CHAT

EN BALADE

Le chat
semble sain et bien nourri
Son pelage est soigné
Ses yeux, ses oreilles et ses griffes
sont propres et bien entretenus
Il a un tatouage dans l'oreille
Il est doté d'une puce
électronique



CHAT

EN PERDITION

Le chat
est maigre
Son pelage est ébouriffé,
sale et très négligé
Son pelage est dégarni par endroits
Il est peut-être infesté de
parasites
Il semble intimidé, anxieux
ou agressif

RETROUVER LE PROPRIÉTAIRE D'UN ANIMAL

Si vous faites chou blanc après l'enquête de voisinage, passez la vitesse supérieure et lancez-vous dans la création d'une petite affiche "chat trouvé" avec des photos du chat, le lieu et vos coordonnées. N'oubliez pas de récupérer vos affichettes à l'issue de l'aventure ! Les réseaux sociaux et internet (chat-perdu.org - pet alert 62) peuvent également vous aider dans vos recherches.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Zoom sur le PRE : à quoi sert-il ?

Né en 2007, Le PRE est un service du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). **Il apporte un soutien éducatif, culturel, sanitaire et social aux enfants de 2 à 18 ans et à leur famille.** Il intervient dès les premiers signes de fragilité dans les **Quartiers Politique de la Ville (QPV)** : le Coteau du Stade-Parc, les Terrasses-Basly et Le Centre. Il apporte un **projet individualisé ou collectif** aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés au cours de leur apprentissage ou de leur parcours éducatif. Des actions sont proposées par des intervenants du domaine scolaire, médical, culturel ou social et coordonnées par un référent de parcours famille du service PRE. L'orientation vers le service ne peut se faire que par un partenaire institutionnel (établissement scolaire, Conseil Départemental, CAF, CCAS...), ou associatif via un accord avec la famille. Une équipe pluridisciplinaire restreinte de soutien détermine l'accompagnement le plus adapté pour l'enfant et son cercle familial. Le PRE s'appuie essentiellement sur les services de droit commun. Il intervient là où les autres aides ou dispositifs ne peuvent apporter de solution.

PRE - Espace Jean Moulin, rue Vincent Aurioi - 03 59 41 34 01 - 06 58 30 68 67 - l.penning@bruaylabuissiere.fr
CCAS - 169, rue Arthur Lamendin - 03 21 64 56 13

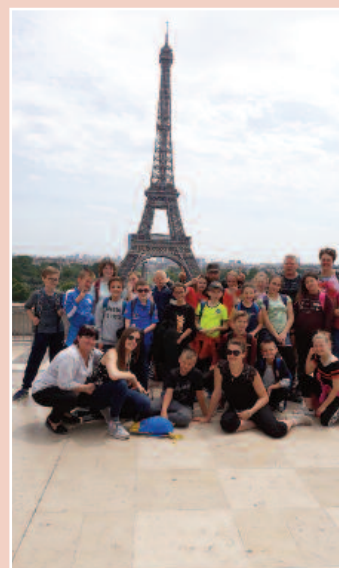
Ce service se compose d'un coordonnateur/responsable et de 3 référents de parcours famille.

**7 GRANDS
AXES SONT MIS
EN PLACE !**

L'accès aux soins médicaux : permet aux parents d'être accompagnés dans les démarches de soins à réaliser et de les soutenir dans leur fonction parentale. L'accompagnement peut se faire par le biais de psychologues, d'art-thérapeutes, de médecins spécialisés dans l'orthophonie, l'orthoptie... ou via un partenaire local.

L'accès aux pratiques socioculturelles, sportives et de loisirs : joue un rôle dans la réussite éducative de l'enfant. Il s'agit de le faire sortir de la cellule familiale et de lui apporter une ouverture d'esprit et un autre regard sur son environnement proche. Les familles sont dirigées vers les services et structures de la Ville (sport, culture, médiathèque, cinéma Les Étoiles) ou vers les animations du centre social et socio-culturel de l'Office de la Jeunesse, les activités de la CAF ou celles au sein du PRE.

L'accompagnement individualisé dans le parcours scolaire : favorise le lien de l'enfant avec l'école et sa famille et lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme. Il le valorise à travers la découverte de ses compétences, diversifie les approches d'apprentissage et lui donne l'envie d'apprendre. Un travail étroit est mis en place avec l'ensemble des établissements scolaires de la commune ou extérieurs si l'enfant y est scolarisé.



Les chiffres 2020

309 dossiers traités pour **198** enfants (parcours individualisé)
111 pris en charge par un partenaire - **117** familles

7,54% ont déménagé de la commune
 2,01% ont été orientés vers des centres pour enfants/adolescents ou en famille d'accueil
 21,59% ont été pris en charge par les partenaires du PRE

Durée d'un accompagnement de **8 mois à 1 an**

141 garçons
57 filles

RÉUSSITE
 68,86%



La prévention de la délinquance :

anticipe et lutte contre les comportements à risques en proposant des actions de soutien à la fonction parentale afin que les parents restent les 1^{er} éducateurs et retrouvent leur place dans la famille.

Cette prévention se fait en relation avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, les 3 collèges de la Ville, le Commissariat de Police et le Point d'Accès au Droit (PAD) de la CABBALR.

Favoriser la lecture et le langage :

concerne les plus jeunes mais aussi certains parents ayant des difficultés d'expression orale et de communication. Les écoles, les services des Affaires scolaires, des Sports et Culturel de la Ville, la Maison de la Poésie et d'autres structures mettent en place des ateliers. L'objectif ? Reprendre confiance, lutter contre le décrochage scolaire et réduire l'illettrisme.



Réduire la fracture numérique :

un espace de ressources numériques informatiques sera dédié aux habitants des QPV. Les jeunes pourront approfondir leur apprentissage scolaire. Le public bénéficiaire sera ainsi impliqué dans la vie locale, sociale et économique (apprentissage des langues, recherche d'emploi, découverte des nouvelles technologies, utilisation des services administratifs en ligne...). Cet axe est possible grâce au soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion du Territoire (ANCT) et de la CAF.



La parentalité : souligne l'importance de l'implication des parents pour le bien-être et la réussite de l'enfant (compréhension et gestion des devoirs, confiance en soi...). Le PRE va renforcer le dialogue dans la famille, lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales, aider les parents à accompagner l'enfant dans son développement personnel... Ateliers pour les parents : cuisine, Café des Parents, Action Renaissance Créative, rencontres et sorties "nature", "découverte" et "cinéma". Pour la famille : musées, randonnées, week-ends, ateliers cuisine, zoo, parcs... Activités par nos partenaires : actions santé (MIPPS), J'apprends à Nager, Contrat Local à la Santé (CABBALR), Manufabrick' (AHI), la CAF et les séjours familles (OJ).



Confection de masques avec l'Office de la Jeunesse

Activités récréatives maternelles



Distribution de galettes aux seniors

visite du local des anciens mineurs de la CFTC



Concert en streaming





*Expo-flash
Hôtel de
Ville*



RUE JULES GUESDE

Reprise de chaussée

Les équipes de Véolia Eau ont effectué des travaux de reprise de la chaussée dans la rue Jules Guesde. Une circulation alternée a été mise en place afin de sécuriser l'intervention.

Jean-Pierre Pruvost, adjoint en charge du cadre de vie et des Relations avec les administrés accompagné de Jean-Marie Legru, conseiller délégué aux voiries étaient sur place.



Travaux d'assainissement

La Sade a réalisé des travaux de raccordement au réseau public d'assainissement dans la rue du Dr Dourlens. L'intervention s'est déroulée entre les rues d'Aire et de Colombier, à proximité du pont. Par mesure de sécurité, une déviation a été mise en place.

PRÉVENTION : ÉPISODES NEIGEUX

Opérations de salage

Pour anticiper tout nouvel épisode neigeux, une vingtaine d'agents veillent et restent mobilisés. Dès l'alerte donnée, la saleuse et les lames à neige sillonnent les rues de la ville afin de réduire les perturbations. Il est demandé à chacun de respecter le stationnement afin de faciliter ce type d'intervention. Lors des dernières chutes de neige, Les services municipaux ont dispersé plusieurs tonnes de sel sur nos routes, privilégiant également le déblaiement aux abords des écoles et des lieux publics en ville.



Remplacement des drapeaux

Comme le précise la loi de refondation de l'école, les drapeaux tricolore et européen et la devise de la République ornent tous les établissements scolaires. La municipalité procède au remplacement de ces emblèmes abimés et vieillis par le temps et réaffirme ainsi l'attachement de la nation à ses écoles.



EAU POTABLE

Renouvellement du réseau

Afin de préserver la qualité de l'eau potable, la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a mandaté les équipes de Veolia et de la Sade pour renouveler les branchements dans la rue de Picardie. Cette dernière est restée ouverte à la circulation néanmoins la prudence était de mise.



Un nouvel aspirateur de voirie

Le service de la Propreté urbaine a mis en fonction son nouvel aspirateur à déchets 100% électrique. Pour Ludovic Pajot "ce matériel répond à de nouvelles exigences de propreté, au besoin d'une ville encore plus propre". Peu énergivore et d'une grande maniabilité, le Glutton® H₂O Perfect est équipé d'un pulvérisateur d'eau pressurisé. Il permet de nettoyer en profondeur le mobilier urbain et chaque endroit de la ville.

MISE AUX NORMES DES PASSAGES PIÉTONS

Accessibilité PMR rue des Aviateurs

Pour améliorer le confort des usagers et faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR), la Sade effectue des travaux de mise aux normes des passages piétons en Ville. Dans la rue des Aviateurs, une circulation alternée a été mise en place afin de sécuriser l'intervention à l'angle de la rue Latham.



HÔTEL DE VILLE

Réception de 2 cloches et d'une girouette

Deux nouvelles cloches ont été présentées le 3 février par Bernard Paschal, artisan campanaire à Wimereux. Elles ont été coulées à la fonderie Voegelé & Bollé de Strasbourg, la troisième a subi une restauration sur place à Bruay-La-Buissière. Il faudra attendre la livraison des travaux de l'édifice pour entendre le carillon de ces 3 sœurs. La girouette et ses 4 points cardinaux rejoindront prochainement le sommet du beffroi pour le plus grand bonheur des Bruaysiens.



ÉLAGAGE : UN ENTRETIEN RÉGULIER

Une gestion continue des espaces boisés

Contrairement à son homologue situé en milieu naturel, l'arbre en ville est soumis à certaines contraintes qui nécessitent d'intervenir pour l'adapter à son environnement. Toute l'année, la Ville de Bruay-La-Buissière assure la **surveillance du patrimoine arboré**. Les opérations d'élagage s'inscrivent dans cette stratégie qui vise encore et toujours à améliorer le cadre de vie des Bruaysiens. Il s'agit de couper les branches mortes ou vivantes pour en orienter ou limiter le développement.

Depuis quelques semaines, **des opérations de grande envergure permettent de rattraper le retard accumulé** ces dernières années. Espaces verts peu entretenus, arbres malades devenus dangereux, haies laissées à l'abandon... Autant de tâches à effectuer pour améliorer l'environnement et pour sécuriser de nombreux espaces publics. Les services Techniques de la Ville ont établi un planning jusqu'en avril. **L'élagage des arbres concerne tout le territoire de la commune.**



Travaux d'élagage effectués : rues du Potomac, République, Wéry, Descamps, de Musset, Brossolette, Marles, Nantes, Boulogne, Canada, États-Unis, Landes, Thiérache, Vendée, du Donjon et cité Aragon.

D'autres travaux d'élagage sont en cours et se poursuivront dans toute la ville jusqu'en avril !

BIEN VIEILLIR À BRUAY-LA-BUISSIÈRE

La municipalité veille au bien-être des séniors

Lorsque l'on prend de l'âge, que la santé vacille, que l'on se déplace moins, le quotidien semble se rétrécir rapidement. **Pour éviter une rupture sociale** ou simplement le renouer, la municipalité met tout en œuvre pour **favoriser les bonnes conditions de vie à domicile et accompagner les personnes en perte d'autonomie**. L'objectif principal est ainsi de permettre à chacun de vieillir sereinement et dans de bonnes conditions.

Le service Accueil Séniors en partenariat avec le CCAS et la Maison Intercommunale pour la Prévention et la Promotion de la Santé met en place une **étude sur "Le bien vieillir à Bruay-La-Buissière"**. Même si de nombreuses actions sont en place, les élus souhaitent aller plus loin et améliorer l'existant pour favoriser le lien social des séniors, lutter contre les effets du vieillissement et retarder la perte d'autonomie, créer des réseaux d'entraide et de solidarité, développer la citoyenneté et l'utilité sociale des séniors.

Afin d'étoffer cette offre, elle a besoin de votre participation pour recenser toutes vos attentes. Pour ce faire, il suffit de remplir le **questionnaire** ci-joint sous couvert de l'anonymat et de le retourner aux adresses suivantes.

À retourner sous pli dans la boîte aux lettres de votre mairie annexe ou à la Maison des Services, par courrier à la MDS à l'attention du service Accueil Séniors 39, rue Pierre Bérégovoy 62700 Bruay-La-Buissière ou par mail à seniors@bruaylabuissiere.fr

Si vous êtes intéressé par nos actions (service Séniors, MIPPS, CCAS) adressez-nous vos coordonnées par téléphone au 03 21 64 56 29 ou par mail à seniors@bruaylabuissiere.fr

Connaissez-vous les actions menées par la municipalité en faveurs des personnes âgées ?

OUI

UN PEU

NON

Quels moyens la municipalité devrait-elle développer pour améliorer la communication ?

SITE
INTERNET

PRESSE
LOCALE

ENVOI
DE SMS

PANNEAUX
D'INFORMATION

BULLETIN
MUNICIPAL

Etes-vous satisfait de ces actions ?

TRÈS SATISFAIT

SATISFAIT

INSATISFAIT

TRÈS INSATISFAIT

Utilisez-vous les nouvelles technologies ? si oui

TÉLÉPHONE PORTABLE

ORDINATEUR

TABLETTE

INTERNET

Connaissez-vous la MIPPS (Maison Intercommunale Pour la Promotion de la Santé) ?

OUI

UN PEU

NON

Connaissez-vous les actions en direction des séniors proposés par le SIVOM du Bruaysis ?

OUI

UN PEU

NON

Aimeriez-vous être destinataire des actions en direction des séniors proposées par la MIPPS ?

OUI

NON

Connaissez-vous les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

OUI

UN PEU

NON

Que pensez-vous des services de santé présents sur la commune ?

QUALITÉ

TRÈS BIEN

BIEN

MAUVAISE

TRÈS MAUVAISE

ACCESSIBILITÉ

TRÈS BIEN

BIEN

MAUVAISE

TRÈS MAUVAISE

Vous êtes

HOMME

FEMME

60/74 ANS

75 ANS ET +

ACTIF

RETRAITÉ

DÉLÉGATIONS ILLÉGALES DES ÉLUS DE LA COMMUNE ASSOCIÉE

Dans un courrier daté du 29 janvier 2021, le préfet du Pas-de-Calais, Louis Le Franc, **confirme** au maire de Bruay-La-Buissière, Ludovic Pajot, **qu'une partie des délégations octroyées par madame le maire déléguée de la commune associée Isabelle Dudilieu sont illégales et ne respectent pas le code général des collectivités territoriales**. Lors du conseil municipal du 10 octobre 2020, monsieur le maire avait déjà rappelé solennellement devant la représentation municipale que les droits et prérogatives du conseil communal consultatif et donc de ses membres n'étaient pas d'ordre général mais strictement encadrés par la loi. En outrepassant ses droits et ses prérogatives, et en se mettant de fait dans l'illégalité la plus totale, madame le maire déléguée de la commune associée, **met en danger la Ville de Bruay-La-Buissière**.

**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le maire de BRUAY-LA-BUISSIÈRE

sous couvert de Mme la sous-préfète de Béthune

OBJET : Délégation du maire délégué de la commune associée de Labuissière aux adjoints

RÉF. : Votre courrier du 16 novembre 2020

Par lettre en date du 16 novembre 2020, vous avez appelé mon attention sur les délégations que le maire délégué de la commune associée de Labuissière a donné à ses adjoints.

Je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Les communes de Bruay et de Labuissière ont fusionné en 1987 (arrêté préfectoral du 9 février 1987) sous le régime de la fusion association. L'article 25 de la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) n°2010-1563 du 16 décembre 2010 précise que les communes fusionnées demeurent régies par les dispositions antérieures à la loi RCT.

Pour toutes les fusions comportant la création d'une ou plusieurs communes associées quelle que soit leur population, celles-ci sont régies par les anciens articles L.2113-11 à L.2113-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) en vigueur jusqu'au 16 décembre 2010 (loi RCT).

La commune associée de Labuissière est dotée d'un conseil consultatif conformément aux dispositions de l'article L.2113-26 du CGCT dans sa version antérieure au 17 décembre 2010. Il convient également de se référer au régime juridique des conseils consultatifs défini par les dispositions des articles L.2113-17 à L.2113-20 du CGCT dans leur version antérieure à la loi RCT.

L'article L2113-20 précité transpose à la commune associée dotée d'un conseil consultatif un certain nombre de dispositions relatives à l'organisation administrative prévues pour Paris, Lyon et Marseille. : *"Les dispositions des articles L. 2511-9 à L. 2511-24, des quatrième et cinquième alinéas de l'article L. 2511-25, des articles L. 2511-26, L. 2511-28 à L. 2511-33, L. 2511-35 à L. 2511-45 et de l'article 36 de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale sont applicables aux communes associées »*

Cet article renvoie à l'article L2511-28 du CGCT, toujours en vigueur, qui permet au maire délégué de la commune associée de donner délégation aux adjoints et aux autres membres du conseil consultatif dans les conditions du 1^{er} alinéa de l'article L2122-18 du CGCT.

Ainsi, les délégations consenties par le maire délégué de la commune associée aux membres du conseil consultatif sont possibles :

- s'agissant des pouvoirs directement attribués par la loi au maire délégué,

- s'agissant de subdéléguer une fraction des pouvoirs propres du maire de la commune qui lui ont été délégués si cette faculté de subdélégation n'a pas été exclue dans l'acte portant délégation,
- pour des domaines relatifs à certains marchés publics préalablement délégués par le conseil municipal au conseil consultatif, puis subdélégés par le conseil consultatif de la commune déléguée au maire délégué conformément à l'article L. 2511-22 du CGCT.

Dans le cas présent, l'analyse porte sur les arrêtés de délégation de la maire déléguée de la commune associée de Labuissière du 15 octobre 2020 annulant et remplaçant ceux joints à votre courrier du 16 novembre 2020.

Les délégations accordées par Mme le maire de la commune associée de Labuissière à M. Michel TRIOUX en matière de circulation, plan de circulation et stationnement, à M. Dominique LALIN en matière de tranquillité publique et à M. Christian HANOT en matière de propreté urbaine ne peuvent valablement être mises en œuvre, en l'absence de délégation au maire délégué de ces pouvoirs de police qui relèvent de votre compétence.

Les délégations accordées à M. Michel TRIOUX pour les autorisations « d'occupation du domaine public liés à l'existence de chantier », à Mme Myriam CALAU pour « la signature des arrêtés et concessions d'occupation du domaine public (friteries, fêtes foraines, cirques, panneaux publicitaires, terrasses de café, ...) » et à M. Dominique LALIN en matière d'urbanisme, contreviennent aux dispositions de l'article L2511-30 du CGCT qui prévoit que le maire délégué dispose d'attributions consultatives sur certaines compétences : autorisation d'utilisation des sols, permission de voirie sur le domaine public et autorisation d'étalement et de terrasse dans l'arrondissement délivrées par le maire de la commune. Il s'agit d'un avis. Une délégation dans ces domaines est donc illégale.

Les délégations accordées à M. Michel TRIOUX (travaux), à M. Dominique LALIN (valorisation du patrimoine), à Mme Myriam CALAU (culture) pour la signature des marchés de travaux, de fournitures et de services et pour prendre toute décision en matière de marchés publics ne pourraient être possibles que dans le cadre de l'article L2511-22 du CGCT, toujours en vigueur. Cet article requiert une délibération du conseil municipal de la commune qui donne, dans les cas et conditions qu'il a déterminés, délégation en la matière au conseil consultatif qui peut ensuite accorder une délégation de pouvoir correspondante au maire délégué de la commune associée. Or, aucune délégation en la matière n'a été donnée au conseil consultatif par le conseil municipal de la commune.

Les délégations accordées à M. Michel TRIOUX en matière de voirie et de réseaux, à Mme Lisette SUDIC en matière de transition écologique, à Mme Myriam CALAU en matière de bien être animal sont trop générales. A défaut d'être suffisamment précise, la délégation pourrait être déclarée irrégulière par le juge administratif (CE 16 novembre 2005 commune de Nogent-sur-Marne). Par ailleurs, si ces domaines correspondent à des compétences exercées par la communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (voirie d'intérêt communautaire, réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales, gestion d'équipement d'accueil des animaux, contrat de transition écologique signé avec l'Etat le 16 décembre 2019), la commune de Bruay-la-Buissière en est par conséquent dessaisie.

Compte tenu de ce qui précède, je demande à Mme le maire de la commune associée de Labuissière de retirer ses arrêtés et, le cas échéant, les remplacer par des délégations respectant les dispositions en vigueur.

Par ailleurs, je vous précise que le maire délégué engage et ordonnance les dépenses inscrites à l'état spécial lorsque celui-ci est devenu exécutoire en application de l'article L2511-43 du CGCT. Votre arrêté du 10 août 2020 donnant délégation à Mme Isabelle DUDILLIEU, maire déléguée, en la matière n'est pas juridiquement fondé dans la mesure où il s'agit d'un pouvoir propre du maire délégué prévu par la loi.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin.

Le préfet,

Louis LE FRANC

Don du sang

La salle Georges Hurtrel a accueilli une quarantaine de donneurs le 2 février dernier. Pour accomplir cet acte solidaire, il fallait être préalablement inscrit sur le site : dondesang.efs.sante.fr et avoir l'accord du médecin généraliste présent sur place. Une consultation nécessaire pour donner sereinement son sang.



Élagage rue Wallard

Les agents de la Ville et la société Flandres Artois Paysages de Bruay-La-Buissière sont intervenus sur une opération d'élagage importante de nos espaces. Fin janvier, la rue Wallard a fait l'objet d'importants travaux avec l'entretien d'une haie champêtre, face à DVA Automobiles. Des feux provisoires ont été installés pour réguler la circulation automobile et ainsi sécuriser les usagers et les riverains de cet axe fréquenté.



COVID-19 : L'ÉCOLE DU CENTRE S'ORGANISE

La cantine s'adapte à la crise sanitaire

Un protocole sanitaire renforcé nécessite une nouvelle organisation de la restauration scolaire. Suite à une rencontre entre Ludovic Pajot, Laurie Tourbier, adjointe en charge des Affaires scolaires et la direction, on pousse les murs à l'école du Centre ! Une partie du bureau du directeur a été provisoirement transformée en réfectoire. Les enfants pourront ainsi continuer à prendre leur repas à la cantine... Merci aux agents de la Ville.



NOUVEAUX MASQUES "ENFANTS"

Un protocole sanitaire renforcé permet d'accueillir tous les élèves dans des conditions de sécurité strictes et adaptées au contexte COVID-19. Soucieuse de protéger les petits Bruaysiens, la municipalité a commandé 29 200 masques adaptés à la morphologie des élèves scolarisés en élémentaire. Chaque enfant a reçu 20 masques.



BAS LES MASQUES À LA CANTINE

Plus de 600 enfants prennent quotidiennement leur repas dans les restaurants scolaires de la Ville sous un protocole sanitaire renforcé. Les agents en charge de l'organisation des repas veillent avec attention au respect des règles d'hygiène et de distanciation. Ludovic Pajot est allé à la rencontre du personnel de l'école Pasteur. Il était accompagné de Laurie Tourbier, adjointe aux Affaires scolaires, Suzanne George, conseillère déléguée à la Restauration scolaire et des responsables du service.



RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Inscriptions : mode d'emploi

Pour la première inscription de votre enfant dans une des écoles maternelle ou élémentaire de la Ville vous devez vous présenter au guichet du service des Affaires scolaires de la Maison des Services. Il est ouvert de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30. Munissez-vous d'un justificatif de domicile (facture EDF ou de loyer datant de - 3 mois) ; du livret de famille et si besoin de tout document indiquant la garde de l'enfant. Un certificat d'inscription vous sera remis. Vous devrez le faire valider auprès du chef d'établissement. Vous devez impérativement respecter le planning des inscriptions en fonction de l'école dont vous dépendez.

ÉCOLES MATERNELLES Basly, lundi 8 mars - Brassens, mardi 9 et jeudi 11 mars - Faure, vendredi 12 mars - Ferry, lundi 15 mars - Jaurès, mardi 16 mars - Marmottan, jeudi 18 et lundi 22 mars - Pasteur, mardi 23 et jeudi 25 mars - Saint-Exupéry, lundi 29 mars.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES Caudron, mardi 30 mars et jeudi 1 avril - Faure, mardi 6 avril - Jaurès, jeudi 8 avril Marmottan, lundi 12 et mardi 13 avril - Pasteur, jeudi 15 avril.

GROUPES SCOLAIRES BASLY, FERRY ET LOUBET le passage au CP s'effectuera par le service des Affaires scolaires automatiquement.

ÉCOLES DE LABUISSIÈRE pour les écoles Pierre Mendès France, des Hayettes et du Centre, les inscriptions se feront du 8 mars au 16 avril en mairie - **317 rue Jean Jaurès 03 21 64 56 01**

Dérogation Pour toute demande de dérogation d'un enfant de Bruay-La-Buissière pour une école de Labuissière, rendez-vous en 1^{er} lieu, à la mairie de la Commune associée.

Attention, date limite fixée au 23 avril.



*Je consomme local,
j'achète dans ma ville*



Les réseaux sociaux emmènent Mehdi Benkendil au Select

Touchés par l'histoire d'amour qui a conduit Mehdi Benkendil à reprendre le bar-tabac

Le Select de Bruay-La-Buissière, nous avons souhaité vous la partager : flashback dans les années 90 ! À l'époque, l'adolescent Grenoblois de 14 ans passe ses vacances en famille dans le Verdon et profite de ses soirées camping avec une jeune fille originaire de Béthune. Cette belle histoire continuera par correspondance pendant près d'un an. *"J'étais fou d'elle, j'avais même un poster d'elle dans ma chambre et je lui avais fait livrer un bouquet de fleurs pour la Saint-Valentin"* se souvient Mehdi. *"Puis un jour elle a dit stop, la relation était trop compliquée avec les 800 km qui nous séparaient. J'étais effondré"*. Le 11 juillet 2019, Mehdi profite des réseaux sociaux pour tenter de reprendre contact avec Anne-Catherine. *"Je me souviens... c'était à 7h. J'ai envoyé un message à cette fille qui portait le même nom et prénom sans certitude que ce soit elle. Simple et efficace : Est-ce que c'est toi ?"*. La réponse arrivera 45 mn plus tard *"Le Var, vacances d'été... c'est trop génial"*. Cerise sur le gâteau, ils sont célibataires tous les deux et Anne-Catherine est en vacances en Ardèche à 100 km de chez lui. Ils se rencontrent quelques heures plus tard. Le hasard fait parfois bien les choses !



Bientôt une friagerie, des soirées à thèmes et du foot en retransmission

Amoureux fou, Mehdi remonte dans le Pas-de-Calais et découvre notre belle région des Hauts-de-France. Tout s'enchaîne très vite ! Contrôleur dans les transports en commun à Grenoble, le quarantenaire souhaitait une reconversion professionnelle. C'est l'occasion, il plaque tout et s'installe à Vendin-le-Vieil avec Anne-Catherine. *"J'ai longtemps cherché et je suis tombé sur l'annonce du Select. J'ai craqué pour le potentiel de ce bâtiment avec sa friagerie et son bar-tabac"*. Le confinement fera tarder l'ouverture, mais l'étude de marché est positive : il y a une réelle attente des Bruaysiens dans ce secteur de la Lawe. Il fonce, ficèle le dossier en octobre 2020 et ouvre un mois plus tard. En raison du couvre-feu, Mehdi Benkendil est contraint de laisser la friagerie fermée pour le moment. Il vous accueille côté tabac, Française des Jeux et journaux locaux du mardi au dimanche de 10h à 18h. Quand tout ira mieux, des soirées à thèmes, des concerts et des retransmissions de football viendront agrémenter l'offre du Select ! **Renseignements au 03 62 22 50 65**



Toiletteur canin, plus qu'un métier... une passion !

Le salon de toilettage "Styl'Chiens" prend soin de votre animal de compagnie en centre-ville depuis 1999, mais la belle histoire de Frédéric Caloin débute bien avant du côté du Stade-Parc. Diplômé de l'Art Grooming School, c'est en 1984 que le jeune homme ose se lancer dans l'aventure. À l'époque, il n'a que 22 ans quand il décide d'ouvrir sa première affaire dans la galerie marchande d'Intermarché à Bruay-La-Buissière. *"J'avais un petit commerce de 20 m² à côté de chez France Beauté, la parfumerie tenue par ma femme Véronique"* explique Frédéric. Cinq années plus tard, il développe son activité allant même jusqu'à tripler sa surface dans une cellule voisine. *"C'est marrant, il y a des choses qui marquent dans la vie. Le premier chien que j'ai toiletté s'appelait Viconte, c'était un caniche gris"*. Côté anecdote, Frédéric se souvient même avoir vendu un harnais pour un singe et avoir tondus un mouton... plutôt original non ?

Une installation en centre-ville pour plus de visibilité

En 1999, Styl'Chiens déménage près du lycée Carnot. *"J'avais envie de profiter de l'ambiance d'une rue passante et d'y afficher ma vitrine. Cette cellule dans la rue de la République et le logement accolé nous ont tapé dans l'œil"* explique Frédéric Caloin. Accueilli à bras ouverts par les commerçants du centre-ville, son voisin des Arcades lui laisse un excellent souvenir. *"M. Ingelaere est tout de suite venu me souhaiter la bienvenue. Je me sentais déjà bien dans ce salon"*. Précurseur dans la douche pour animaux, Frédéric Caloin développe son activité avec "Animadouche" et ça cartonne. Clé du succès, le toilettage doit inévitablement passer par une vraie connaissance des comportements selon chaque espèce. Il faut dire que chez les Caloin, l'amour pour les animaux est naturel tout comme le sens du commerce. *"Mes parents ont toujours eu un chien. J'ai suivi cette lignée avec Véro jusqu'à faire des concours de beauté avec nos grands caniches"*. Nom d'une truffe ! Ils iront jusqu'à décrocher un titre de champion de France avec Guapo-Boy et un autre de champion international avec Emir. Que ce soit avec les apprentis qu'il a pu former ou avec les boules de poils qu'il bichonne, Frédéric est un passionné. Des questions sur l'alimentation de votre animal, besoin d'accessoires ou d'un toilettage ? Le salon est parfaitement équipé pour accueillir les animaux de toutes les tailles et toutes les races ! **Réservations au 03 21 62 90 43**



ANNAËLLE CHAUSSURES

La nouvelle boutique mode et tendance 100 % cuir



Après plusieurs mois de travaux, la boutique Annaëlle chaussures vient d'ouvrir ses portes en centre-ville de Bruay-La-Buissière, en lieu et place de l'ancienne boutique Orange, 118 rue Henri Cadot. "Ce local de 140 m² (dont 90 m² réservés à l'espace de vente) était une vraie opportunité avec une surface idéalement adaptée à nos idées" confient Annaëlle et Mathieu, les gérants de ce nouveau magasin multimarques.

Après avoir pris possession des lieux progressivement et après une transformation complète de l'agencement par la société IDP à Rebreuve-Ranchicourt, le jeune couple se lance avec un large choix de modèles 100 % cuir pour homme, femme, enfant et bébé. Méphisto, Fluchos, Mam'zelle, Nero Giardini, Bellamy, Bopy, Dorking®...

Les connaisseurs et les adeptes de bonnes chaussures apprécieront la qualité des modèles proposés de la pointure 18 au 47 !

La boutique est ouverte le lundi de 14h à 19h et du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h (fermeture à 17h45 pendant la durée du couvre-feu), fermée le jeudi matin.

DESTOCK FRING

Une nouvelle enseigne de prêt-à-porter

Les vêtements à prix cassés s'arrachent dans les magasins de déstockage, c'est ce qui a poussé Jonathan et Lenny à se lancer avec Destock Fring, leur boutique de prêt-à-porter homme/femme située au 63 avenue de la Libération.

Pour la petite histoire, les vêtements qui ne trouvent pas preneurs dans les boutiques traditionnelles partent ensuite dans certaines boutiques spécialisées, où ils peuvent être vendus à des prix beaucoup plus attractifs. Comme dans tous les commerces de ce type, la particularité réside dans

les stocks qui peuvent changer du tout au tout. Vous pourrez y trouver des marques telles que Cache Cache, Morgan, Zara, Bréal ou encore Bershka... Un déstockage permanent de collections antérieures jusqu'à -80% ! **Renseignements au 06 41 97 18 07**



ÇA TOURNE !

La série "L'absente" en tournage à la clinique médico-chirurgicale

Le patrimoine de notre Ville et son architecture sont régulièrement sollicités pour servir de décors de tournage. Cette fois, c'est l'ancienne clinique médico-chirurgicale de Bruay-La-Buissière qui a tapé dans l'œil de la production. "L'Absente" sera diffusée à l'automne 2021 sur France Télévision avec Thibaut de Montalembert et Clotilde Courau dans les rôles principaux. Ambiance au cœur de cette série policière réalisée par Karim Ouaret et produite par Escazal Films ! *"Neuf ans après la disparition de la petite Marina dans les environs de Dunkerque, une jeune femme amnésique lui ressemblant trait pour trait réapparaît quasiment au même endroit, au bord de la Départementale 60. Une réapparition qui va bouleverser la famille de la disparue et son entourage, qui vivent avec le fantôme de l'absente, sans avoir jamais su ce qui était arrivé à leur fille, à leur sœur, filleule... Mais qui est réellement cette inconnue ?"* tease le communiqué. Les comédiens Salomé Dewaels, Laëtitia Eïdo, Lionel Erdogan, Marie Denardaud et Olivier Rabourdin sont également au casting de cette fiction.



Musiciens solidaires

Créée en avril 2018, l'association "Les musiciens en fête" distille bonne humeur et solidarité. Forte de 3 membres actifs et de 2 musiciens, elle souhaite apporter bien-être et divertissement aux séniors qui en ont le plus besoin. *"Nous avons observé que certains séniors se privaient la semaine pour sortir et se divertir avec leurs amis le dimanche"* souligne Pascale Majckrzak. Pour la présidente, cette action de solidarité passe par l'organisation de thés dansants et de sorties avant la période sanitaire. *"Les bénéfices servaient à financer les sorties des plus nécessiteux"*. Maintenant la COVID a changé la donne. Les musiciens de l'association aimeraient proposer des temps musicaux franco-polonais retransmis en streaming sur You Tube ou en direct sur leur page facebook ou celle de la ville *"afin que le confinement soit un peu moins long pour les séniors... Créer un moment de partage et en faire bénéficier les EHPAD et les personnes seules"*. Un projet qui permettrait de rompre l'isolement et d'offrir un peu de chaleur humaine. **Les bénéfices sont reversés au CCAS pour que les séniors les plus démunis puissent participer aux activités du service "Accueil Séniors"**.



SPORT ET COVID-19

le point sur les manifestations sportives

Depuis maintenant un an, la crise du COVID-19 ne cesse d'évoluer et entraîne avec elle de nombreuses perturbations au niveau des organisations sportives. Ainsi, suite aux dernières consignes gouvernementales,

la **pratique du sport en salle** redevenant **interdite**, le service des sports a dû se contraindre à **annuler "Les mercredis sportifs"** prévus en début d'année. Ils reprendront

le 10 mars et seront adaptés aux consignes sanitaires du moment avec des sports de plein air. De même, l'incontournable rendez-vous des **Foulées du**

Bruaysis, déjà annulé l'année dernière pour les mêmes raisons, est pour l'instant reporté au **samedi 18 septembre** prochain sous réserve d'acceptation de la Fédération d'Athlétisme et de l'évolution de la crise sanitaire.

Pour les jeunes de 8 à 17 ans, **"Les vacances sportives" sont maintenues** par le service des Sports du 22 février au 5 mars prochain avec au programme des courses d'orientation, du VTT, du tir à l'arc, de l'athlétisme et des randonnées pédestres. Si vous souhaitez inscrire vos enfants à la prochaine session, c'est au service des Sports que ça se passe.

En attendant, vous pouvez toujours vous renseigner auprès des diverses associations sportives de la Ville pour savoir si leur activité est maintenue ou non et sous quelles conditions. Ce sont notamment les **sports** qui peuvent se pratiquer **en extérieurs** comme le proposent l'USOBL football et l'USOBL basket. Selon les conditions météorologiques, rendez-vous est donné aux adhérents basketteurs sur les plateaux extérieurs situés derrière le complexe sportif Léo Lagrange.

Avec son label sportif récemment reçu et sa politique du "sport pour tous", la municipalité met tout en œuvre pour que la crise ne soit pas un frein à la pratique des activités physiques et au bien-être général de ses habitants, car la vie doit continuer ! **Infos service des Sports 03 59 41 34 20 - service.sports@bruaylabuissiere.fr**
Maison des Services, 39, rue Pierre Bérégovoy, 62700 Bruay-La-Buissière.



Les Chamois restent actifs !

Que l'on se rassure, certaines pratiques sportives sont encore d'actualité. Ainsi, le club de marche Les Chamois propose des randonnées d'une dizaine de kilomètres tous les dimanches à partir de 8h30. Le rendez-vous est donné sur la place d'Haillicourt afin de marcher dans les secteurs environnants. *"C'est une bulle d'oxygène pour pallier une détresse et une souffrance psychologique grandissante liées à la crise sanitaire"* témoigne David Tintillier, le président du club. Tout le monde peut venir, l'adhésion est de 15€ à l'année avec possibilité de faire des séances d'essai, assurance comprise. L'activité est gratuite jusqu'à 15 ans. Les animaux sont admis pour la balade. Les adhérents reçoivent un calendrier trimestriel qui regroupe toutes les informations concernant les randonnées. Le port du masque et les 2 mètres de distance sont obligatoires. Les départs se font en différés par groupe de 6. **Infos 07 87 20 12 70 ou sur le Facebook "Club de marche Les Chamois".**



AIDES DIVERSES

Aide aux transports

Vous avez bénéficié de l'Aide au transport en 2020 auprès de la Région, vous pouvez bénéficier de la procédure de renouvellement jusqu'au 30 mars. **Infos au 0 800 02 60 80 ou par mail atp-infos@hautsdefrance.fr**

Rénovations

L'Agglomération, grâce à 2 dispositifs, vous aide dans vos travaux de rénovation et de réhabilitation. **www.bethunebruay.fr ou au 03 21 61 50 00 - mail : info-energie@bethunebruay.fr ou au 03 62 61 47 90**

Vous êtes témoin d'un accident, de troubles à l'ordre public ou d'une infraction pénale
Composez le
17 / 114

Déchets collectés ?

N'oubliez pas de rentrer vos poubelles !

Ligne jaune continue ou discontinue sur un trottoir = arrêt ou stationnement interdits



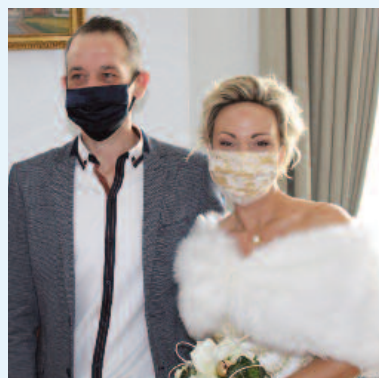
PACS



Lydie Surelle, adjointe au Maire de Bruay-La-Buissière, déléguée à l'État-Civil, a procédé au PACS, le 12 février de **Maeva Mania**, née le 4 mai 1991 à Bully-les-Mines et de **David Teres**, né le 28 juin 1991 à Cambrai.



MARIAGE



Lydie Surelle, adjointe au Maire de Bruay-La-Buissière, déléguée à l'État-Civil, a uni par le mariage, le 20 février, **Gaëlle Daise**, née le 29 septembre 1982 à Bully-les-Mines et **Loïc Pruvot**, né le 22 octobre 1980 à Bully-les-Mines.

Alexis Mazur s'est éteint

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition d'Alexis Mazur survenue à Amiens le 30 janvier à l'âge de 74 ans. Monsieur Mazur a marqué son existence par son implication dans la vie locale. Professeur de mathématiques à la retraite au lycée professionnel Pierre Mendès France, il était également connu pour son engagement politique en qualité de conseiller municipal lors des précédents mandats municipaux. En parallèle, il s'est beaucoup investi dans le tissu associatif. D'abord auprès du club de football de l'USOBL qu'il a présidé et vice-présidé puis comme président de l'association "Les amis du musée de la mine". Ses funérailles ont été célébrées le 6 février en la chapelle polonaise de Bruay-La-Buissière. À sa famille nous présentons nos plus sincères condoléances.



NAISSANCES

La municipalité leur souhaite la bienvenue

Lana Dautriaux, Margaux Crétel, Nino Versele



DÉCÈS

La municipalité s'associe à la tristesse des familles

Frédéric Duprez, Magali Sternal, James Ducatez, Michel Lallain, Bernard Belembois

GROUPE DE LA MAJORITÉ Depuis près de 8 mois, aux côtés de notre Maire Ludovic Pajot, nous élus de la majorité faisons de l'action et de la proximité des réalités et non des promesses. Depuis notre élection, nous agissons concrètement pour faire de Bruay-La-Buissière une ville où il fait bon vivre, pour apporter à l'ensemble des Bruaysiennes et des Bruaysiens sans aucune distinction les services et le cadre de vie que vous êtes en droit d'attendre. Depuis des mois l'opposition critique tout sans jamais assumer le bilan, leur triste bilan. Il suffit de regarder l'état dans lequel était notre ville en juillet et l'état dans laquelle elle se trouve aujourd'hui. S'il reste encore beaucoup d'actions et de projets à réaliser pour redonner à Bruay-La-Buissière sa grandeur et sa fierté, bon nombre d'entre vous soulignent déjà les progrès et le chemin réalisé au cours de ces derniers mois.

Ce mois-ci, nous, élus de la majorité municipale avons décidé de vous raconter une histoire, malheureusement vraie. En juin dernier, lors du débat du second tour des élections municipales de notre ville, Bernard Cailliau tête de liste de l'opposition, reprenait notre Maire Ludovic Pajot lorsque celui-ci évoquait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion socialiste passée. *"Les choses sont claires, rétablies. Il n'y a aucun problème par rapport à ça."* fanfaronnait Monsieur Cailliau sur le plateau de France 3. Ah bon ? Alors pourquoi Monsieur Cailliau, ainsi que ses trois acolytes Olivier Switaj, Alain Wacheux et Serge Janquin sont-ils convoqués par la justice en avril prochain dans des affaires présumées de détournement de fonds et de biens publics suite au dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes ?

Pire encore l'opposition menée par Bernard Cailliau, largement battue aux élections municipales, a déposé un recours devant le juge administratif pour faire invalider le choix démocratique des Bruaysiennes et des Bruaysiens, nous reprochant de ne pas avoir respecté le code électoral. La Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques a validé notre compte et le juge administratif a rejeté le recours de l'opposition considérant que nous avons très strictement respecté le code électoral. L'opposition peut-elle en dire de même ? NON.

Nous apprenons lors de cette audience que depuis des semaines Bernard Cailliau est informé par la C.N.C.C.F.P. que son compte de campagne est rejeté puisque sa liste n'a pas respecté le cadre légal encadrant les comptes de campagne. Tiens donc ? Bernard Cailliau et sa bande sont incapables de respecter la loi quand il s'agit d'un compte de campagne mais prétendent qu'ils seraient en mesure de gérer notre ville et l'argent des Bruaysiennes et des Bruaysiens ? Monsieur Cailliau risque l'inéligibilité dans cette affaire.

À côté de cela, une Maire déléguée de la commune associée, soutenue par Monsieur Cailliau et candidate sur sa liste pour les élections municipales démissionne du Conseil Municipal de Bruay-La-Buissière invoquant qu'elle ne souhaitait pas travailler avec la majorité municipale. Plus grave encore, elle prend position publiquement pour une défusion entre Bruay-La-Buissière et Labuissière alors même que Monsieur Cailliau avait annoncé lors du débat télévisé souhaiter que les relations entre Bruay et Labuissière aillent encore plus loin alors que le journaliste l'interrogeait sur une défusion. Mais que ce serait-il passé si Monsieur Cailliau et sa bande étaient aujourd'hui aux manettes de notre ville ? Sans parler des arrêtés de délégation illégaux pris par Madame le Maire déléguée de la commune associée de Labuissière conférant à des membres du Conseil Communal Consultatif des délégations dans des champs de compétence dont elle n'a pas le pouvoir. En toute illégalité Madame le Maire déléguée de la commune associée a outrepassé ses droits et prérogatives. Nous attendons de l'opposition qu'elle condamne ces dérives. De qui l'opposition se moque-t-elle ?

GROUPE DE L'OPPOSITION Le RN soutient totalement la politique sécuritaire et liberticide du gouvernement. Il suffit d'observer le détournement de la démocratie dans cette tribune dans laquelle l'égalité de lignes et caractères n'est pas respectée en dépit de la jurisprudence. Propagande, instrumentalisation sur les réseaux sociaux, manipulation, utilisation des moyens techniques et du personnel pour marquer une omniprésence sur les marchés à des fins électorales. Mépris constant des élus de l'opposition et de leurs électeurs, aucun débat sur le règlement intérieur au conseil municipal démontrent un ancrage dangereux dans la confiscation de la démocratie par l'extrême droite ! Ah mais oui, le maire RN n'est pas d'extrême droite, dit-il lui-même. Quel nom donner alors à ce nouveau système populiste empreint de poujadisme, dénonciateur prétendant être animé des meilleures attentions ?> Le maire veut dominer les personnels, les élus et même la Lawe ! N'ignorons pas les pressions, l'utilisation de la peur, en témoignent un climat social tendu dans les services, les nombreux départs : Le roman-photos municipal paraît idéal, mais il suffit de gratter les belles images pour découvrir l'envers du décor, inquiétant.

B. Cailliau, C. Houyez, P. Tourtoy, A. Budynek, P. Preudhomme, M. Zingiro Rotar, F. Lesieux, S. Kowalczyk



CHAT VA LE FAIRE !

DES VOLONTAIRES POUR "FÉLINS POUR L'AUTRE" ? L'association de protection féline aménagera bientôt un parc destiné aux chats errants. Afin d'aider l'équipe de Magali Turbé, présidente, des bénévoles peuvent participer aux travaux de cette résidence si particulière. Une première sur la commune de Bruay-La-Buissière. Si vous possédez des cages de trappage, elles seront utiles pour capturer les animaux en vue de leur stérilisation et de leur identification. asso.felins@gmail.com - 07 68 05 65 00

AIDEZ "FÉLINS POUR L'AUTRE" CHEZ TOM&CO L'association propose des petits objets à l'effigie des chats (et des chiens !) chez Tom&Co, Porte-Nord le **samedi 6 mars**. L'occasion d'aider Magali à nourrir et prendre soin des chats. Vous pouvez leur offrir des produits alimentaires, de la litière...

DONNEZ VOTRE SANG

Mardi 9 mars
de 10h à 13h et de 14h30 à 18h,
salle des fêtes Marmottan.
Rendez-vous impératif sur
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
Infos 0 800 109 900

BOULISTES LE BISCAYEN

Les 13 et 27 mars à partir de 14h30,
rencontres inter-sociétaires.
Triplettes formées le 3 avril à 14h.

AIDE AUX ÉTUDIANTS Boursiers ou non, vous pouvez bénéficier de 2 repas par jour à 1€ dans les restaurants et cafétérias des CROUS. Rendez-vous sur votre espace www.izly.fr - Infos sur bit.ly/3oBXRKo



MASQUE OBLIGATOIRE

DANS TOUTE LA VILLE

par arrêté préfectoral



>> www.bruaylabuissiere.fr

03 21 64 58 00

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES



La Ville participe à l'opération ! Le 19 est consacré aux établissements scolaires, vous pouvez participer entre amis ou en famille les 20 et 21 mars ! Infos sur www.bruaylabuissiere.fr et sur notre page Facebook.

BRUAY-LA-BUISSIÈRE

plats à
emporter



TOUS

avec nos

RESTOS
Bruaysiens

Aidons nos restaurateurs de proximité

La municipalité soutient ses restaurateurs

Retrouvez vos restaurants avec des plats
prêts à emporter sur le marché de la Gare

les dimanches de 9h à 13h30
Place Bodelot

Rens. 03 21 64 56 00